

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1967 4 août 2015

SOMMAIRE

| Aimco R.E. Holdings (Luxembourg) V S.à r.l. | New Dawn EPP Issuer Co S.A 94374 |
|---|---|
| | North West Finance SA 94375 |
| Antin Infrastructure Partners Luxembourg VI | Paloma S.A 94416 |
| | President A |
| Balin 9 S.à.r.l | Nanustau Euxembuui 2 Mui tii Amerika S.a i.i. |
| Buriti 1 S.à r.l 9437 | 94372 |
| C.T A & A S.A | RFCL S.à r.l 94371 |
| db PBC 9437. | Riverwells Investments S.A 94371 |
| Decorcenter Geimer S.A 9437 | RSM Cosal 94372 |
| DHC Luxembourg V S.à r.l 9438 | |
| European Value Partners GP S.à r.l 9439 | 3 SA IMD FInances 94370 |
| Extension S.A 9438 | |
| Haloa SSD Luxembourg 9441 | |
| Hays Capital S.à. r.l 9437 | |
| Kip S.à r.l | |
| Lascaux S.A | Sesvenna Investment S.A |
| L.E. Luxembourg S.à.r.l 9437 | 6 Signes S.à r.l |
| L.E. Luxembourg S.à.r.l 94370 | 6 SONAFI Spf S.A |
| L'Encas S.à r.l | 5 SPK S.A |
| L'Encas S.à r.l | 5 Sural Europe S.A 94376 |
| | TS Nautilus (Hahnstrasse) S.à.r.l 94370 |
| | 5 Um Brill S.A |
| 9 | 8 Venfor S.à r.l |
| MindGeek S.à r.l | Vip Guarantee S.à r.l 94402 |



Venfor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 183.361.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015086790/10.

(150098937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

SA IMD FInances, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 197.456.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 27 mai 2015

Monsieur Yann CAVILLE est désigné en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015087514/12.

(150099953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Magna SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 42.332.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 07 août 2015 à 13h00 au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2014.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015046761/1031/15.

TS Nautilus (Hahnstrasse) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.859.300,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.560.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015086774/17.

(150098153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.



RFCL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RUB 93.599.500.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015087479/9.

(150099213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Riverwells Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 106.299.

EXTRAIT

Mme Carine Claeys, administrateur de la Société a changé d'adresse et demeure désormais à Berentrodedreef 27, 2820 Bonheiden (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015087481/11.

(150099428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Decorcenter Geimer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuerger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 66.750.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 03.06.2015 pour statuer sur la prolongation des mandats d'administrateurs et de l'administrateur délégué

L'Assemblée Générale, décide à l'unanimité de prolonger les mandats d'administrateurs de Monsieur Patrick GEIMER, Madame Pia PHILIPPE et GEIMER Décorations S.à r.l., ainsi que le mandat de l'administrateur délégué, Monsieur Patrick GEIMER pour une durée indéterminée.

Pour DECORCENTER GEIMER SA Référence de publication: 2015087098/13.

(150099717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

C.T. - A & A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49-51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 74.654.

The shareholders shall convene to the

ORDINARY GENERAL MEETING

To be held in its offices at 49-51, Avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG, on *August 13, 2015* at 02.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

- 1. Report of the Liquidator in connection with the Company's accounts for the Business Years 2014/2015, ended March 31, 2015;
- 2. Approval of the balance sheets and profit and loss accounts for the Business Years 2014/2015, ended March 31, 2015.
- 3. Discharge to the Liquidator for the business year 2014/2015 and;
- 4. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Ordinary General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

The Liquidator:

Luca DI FINO

Référence de publication: 2015121881/21.



RSM Cosal, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 81.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083564/9.

(150095621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Randstad Luxembourg North America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 316.117.800,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.086.

Le siège social de l'associé unique Randstad Group Luxembourg S.à r.l. se trouve au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015087461/12.

(150099897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Balin 9 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 178.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Balin 9 S.à r.l.

United International Management S.A. Référence de publication: 2015086097/11.

(150098734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Sesvenna Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 181.935.

Il est porté à la connaissance des actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire (ci-après l' " Assemblée ") qui a eu lieu le 15 juin 2015 à 18 heures n'a pas pu délibérer sur le point 5 à l'ordre du jour. En effet, au moins 50% du capital social requis par la loi n'était pas présent ou représenté à cette Assemblée conformément au quorum requis par la loi.

Par conséquent, une nouvelle assemblée générale ordinaire doit être convoquée conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil d'Administration rappelle aux actionnaires que les droits afférents aux actions au porteur ne peuvent être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès du dépositaire conformément à l'article 42 de LCSC. En outre, le Conseil d'Administration rappelle également aux actionnaires que les actions au porteur doivent être déposées pour le 18 février 2016 au plus tard sous peine de sanction.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social de la Société en date du 19 août 2015 à 18 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Décision sur la continuité de la société conformément à l'article 100 des L.C.S.C.
- 2. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015118779/1004/22.



Buriti 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 15.750,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.080.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Duncan Smith Mandataire

Référence de publication: 2015086110/13.

(150098161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Hays Capital S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 164.389.

Rectificatif du dépôt du 20 juin 2014 (No L140102948)

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HAYS CAPITAL S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signatures

Référence de publication: 2015088030/14.

(150100944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

db PBC, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.494.

Die Anteilinhaber der SICAV db PBC werden hiermit zur

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 21. August 2015 um 15.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet, da in der außerordentlichen Generalversammlung vom 10. Juli 2015 das erforderliche Quorum nicht erreicht wurde.

Tagesordnung:

- a. In Artikel 1.2 Satz 2 wird das Wort "Dachfondskonstruktion" durch "Umbrellakonstruktion" ersetzt.
- b. Artikel 9.3. (b) wird wie folgt angepasst:
 - "Die Gesellschaft wird grundsätzlich nicht mehr als 10% des Nettovermögens eines Teilfonds in Organismen für gemeinsame Anlagen gemäß Art. 41 (e) des Gesetzes von 2010 anlegen. Im Verkaufsprospekt können für einzelne Teilfonds hiervon abweichende Regelungen getroffen werden."
- c. In Artikel 13 wird die Vorschrift der Veröffentlichung der Berechnung des Anteilwertes in einer Luxemburger Tageszeitung gelöscht.

Zur Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens 17. August 2015 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung dieser Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum. Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst.

Aktionäre können die vorläufige aktualisierte Satzung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Luxembourg, im Juli / August 2015

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015116124/755/27.



RSM Financial Services Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 178.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083565/9.

(150095538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

New Dawn EPP Issuer Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015086535/10.

(150098267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

SEB Private Equity Opportunity Fund III S.C.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 179.461.

The Shareholder, the Extraordinary General Shareholders' Meeting of 30 June 2015 could not be validly held as the required quorum of 50% of the share capital was not reached. You are therefore reconvened to the

EXTRAORDINARY GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

of the Company (the "Meeting") which will be held in front of a Luxembourg notary on 21 August 2015 at 11:00 a.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company. At the Meeting you will be asked to consider, deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

- 1. Determination of an ultimate duration of the Partnership, by supplementing Article 2- Duration with the following sentence:
 - "The ultimate duration of the Partnership cannot be extended beyond 31 December 2030".
- 2. Miscellaneous

QUORUM AND MAJORITY

No quorum is required for this Meeting and the resolutions to amend the articles of incorporation of the Company will be passed by an affirmative vote of two thirds of the votes cast at the Meeting..

VOTING ARRANGEMENTS

In case you are not able to attend this Meeting in person please return the attached proxy form duly completed, dated and signed no later than 18 August 2015 (COB) to the following email address: sebluxlegalfunds@sebgroup.lu and send the original to:

SEB Private Equity Opportunity III Management S.A.

SEB Private Equity Opportunity Fund III S.C.A., SICAV-SIF - EGM ultimate duration

4, rue Peternelchen L-2370 Howald or

P.O. Box 2053 L-1020 Luxembourg

Copies of the draft updated articles of incorporation

Copies of the draft updated articles of incorporation of the Company may be obtained on request from the registered office of the Company.

Howald, 20 July 2015

SEB Private Equity Opportunity III Management S.A.

acting as General Partner of the Company

Référence de publication: 2015118778/35.



Scitec International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083572/9.

(150095616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

L'Encas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'ENCAS S.A R.L.

Référence de publication: 2015086448/10.

(150098479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

L'Encas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'ENCAS S.A R.L.

Référence de publication: 2015086449/10.

(150098480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Malago Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3642 Kayl, 14, rue Biermecht.

R.C.S. Luxembourg B 75.157.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MALAGO Sàrl

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015086511/12.

(150098486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

North West Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 120.193.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 29 mai 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10 rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg.

En outre, il est à noter que Madame Orietta RIMI est désormais domiciliée au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 Juin 2015.

Référence de publication: 2015086560/13.

(150098485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.



L.E. Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4264 Esch-sur-Alzette, 3, rue Nothomb.

R.C.S. Luxembourg B 106.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015086445/10.

(150098216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

L.E. Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 31, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 106.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015086446/10.

(150098217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Kip S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 180.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KIP Sàrl

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015086440/11.

(150099045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Lascaux S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 55.555.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mai 2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015086464/11.

(150098354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Sural Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 42.385.

Les comptes annuels (version abrégée) au 30 Septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Davies Associates s.à r.l.

Un mandataire / Le commissaire

Référence de publication: 2015087512/12.

(150099234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.



SPK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 92.414.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10/06/2015.

Référence de publication: 2015087539/10.

Signature.

(150099495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

SONAFI Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 29.901.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015087536/12.

(150099236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Signes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.475.

Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société à Luxembourg en date du 22 mai 2015

L'associé unique de la Société a décidé en date du 22 mai 2015 d'élire, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de la Société Monsieur Raphaël Poncelet, né le 23 décembre 1976 à Libramont, Belgique et résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg avec effet au 1 er juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 juin 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015087526/15.

(150099186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Sapient Holdings Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 77.640.622,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.246.

Extrait sincère et conforme des résolutions du conseil de gérance de Sapient Holdings Luxembourg S.à.r.l. (la société") adoptées le 9 juin 2015

Résolutions

Le conseil de gérance prend acte de la démission de

Monsieur Surjit Kumar BANGAR, né le 16 Novembre 1971 à Birmingham, Royaume Uni et avec adresse professionnelle à Eden House, 8 Spital Square, E1 6DU Londres, Royaume Uni,

Gérant démissionnaire de la Société, avec effet au 31 mai 2015.

Pour et au nom de SAPIENT HOLDINGS LUXEMBOURG S.A.R.L.

Mandataire

Référence de publication: 2015087516/17.

(150099244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.



Aimco R.E. Holdings (Luxembourg) V S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Manchester EQ Holdings UK S.à r.l.).

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.760.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of June, before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Manchester EQ Holdings UK S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 15,000 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.760 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated March 4, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 959 on April 23, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

THERE APPEARED:

FREP Holdings Canada I LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered office at 1100-10830 Jasper Avenue, Edmonton, AB T5J 2B3, Canada and registered with the Registrar of Corporations for the Province of Alberta, Canada, under number LP15324239 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal;

such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Waiver of the convening notice;
- 2. Change of the name of the Company from "Manchester EQ Holdings UK S.à r.l." to "AIMCO R.E. Holdings (Luxembourg) V S.à r.l." and amendment of article 1 of the articles of association of the Company as follows:

"The name of the company is "AIMCO R.E. Holdings (Luxembourg) V S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).";

- 3. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes; and
- 4. Miscellaneous.
- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder resolves to waive the convening formalities considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the denomination of the Company from "Manchester EQ Holdings UK S.à r.l." to "AIMCO R.E. Holdings (Luxembourg) V S.à r.l." and subsequently amend article 1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is "AIMCO R.E. Holdings (Luxembourg) V S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).";

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder's register of the Company in order to reflect the above change with power and authority given to any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Loyens & Loeff



Luxembourg S.à r.l., each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf and in the name of the Company to the necessary amendment in the shareholder's register of the Company.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Pétange, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de juin, par devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Manchester EQ Holdings UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et régie selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de GBP 15.000 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.760 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 959 le 23 avril 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

A COMPARU:

FREP Holdings Canada I LP, une limited partnership constituée en vertu des lois de la province d'Alberta, Canada, ayant son siège social au 1100-10830 Jasper Avenue, Edmonton, AB T5J 2B3, Canada et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de la Province d'Alberta, Canada, sous le numéro LP15324239 (l'Associé Unique),

dûment représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Modification de la dénomination de la Société de "Manchester EQ Holdings UK S.à r.l." à "AIMCO R.E. Holdings (Luxembourg) V S.à r.l." et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société comme suit:

"Le nom de la société est "AIMCO R.E. Holdings (Luxembourg) V S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).";

- 3. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus; et
- 4. Divers.
- III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, se considérant lui-même comme dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de "Manchester EQ Holdings UK S.à r.l." à "AIMCO R.E. Holdings (Luxembourg) V S.à r.l." et subséquemment de modifier l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1** er . **Dénomination.** Le nom de la société est "AIMCO R.E. Holdings (Luxembourg) V S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).";



Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter le changement ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et /ou tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder au nom et pour le compte de la Société aux modifications nécessaires au sein du registre des associés de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juin 2015. Relation: EAC/2015/12749. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015087357/126.

(150099611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

DHC Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.361.533,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.613.

In the year two thousand and fifteen on the twenty-ninth day of May,

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of "DHC Luxembourg V S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 20 th December 2006 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 423 of 21 st March 2007.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 22 May 2015 not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Maître Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

Maître Clémence Personne, maître en droit, residing in Luxembourg, was appointed as secretary and scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

- I) It appeared from an attendance list that all
- (a) one hundred eighty thousand (180,000) Class S-I Shares,
- (b) one hundred fifty thousand (150,000) Class S-II Shares,
- (c) one million nine hundred twelve thousand seven hundred nineteen (1,912,719) Class OT-OT Shares,
- (d) six hundred six thousand three hundred fourteen (606,314) Class OT-T Shares,
- (e) sixty-six million five hundred seventeen thousand six hundred six (66,517,606) Class E Shares, and
- (f) twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares (being a total of sixty-nine million three hundred seventy-nine thousand one hundred thirty-nine (69,379,139) Shares in issue in the Company) and all shareholders were duly represented at the present general meeting.

The attendance list, signed by the proxyholders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall, together with the proxies, remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

- II) It results therefrom that the meeting is duly constituted and can validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.
 - III) The items on which resolutions are to be passed are as follows, all resolutions being passed as one sole resolution:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Agenda

- Approval of the repurchase of all sixty-six million five hundred seventeen thousand six hundred six (66,517,606) outstanding Class E Shares at the Cancellation Value per Share (being the Class Cancellation Amount divided by the number of Class E Shares) pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class E Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company and all interests held by the shareholder holding such Shares in the Company, express approval and waiver of any rights by the holders of any other classes of shares; approval of the Class Cancellation Amount; acknowledgement and approval of the potential requirement for an adaptation of the Class Cancellation Amount for Class E. if Further Proceeds were to be received or further liabilities in relation to the Project E-Connect Investment arise, such amounts or liabilities as resulted therefrom as appropriate and that such amounts or liabilities were to be included in the Class Cancellation Amount for the Class E Shares; authorisation and delegation of power to and instruction to the Board to adapt the Class Cancellation Amount further to the above as appropriate and proceed to the payment of such (additional) amounts as a further instalment; acceptance of the repurchase of all Class E Shares by the Class E shareholder; cancellation of sixty-six million five hundred seventeen thousand six hundred six (66,517,606) outstanding Class E Shares so repurchased and consequential reduction of the issued share capital of the Company from sixty-nine million three hundred seventy-nine thousand one hundred and thirty-nine euro (EUR69,379,139) by an amount of sixty-six million five hundred seventeen thousand six hundred six euro (EUR66,517,606); approval of the payment of the Cancellation Value per Share to the (former) holder of Class E Shares in cash and/or in kind in one or more instalments as determined by the board;

- Consequential amendment of article 5.1 of the Articles so as to provide for the new issued share capital amount of the Company, and amendment of the Articles in order to delete all references to, and definitions of, "Class E", "DH E" and to "Project E-Connect Investment".

All of the above having been agreed, the extraordinary general meeting of all the shareholders of the Company (the "Meeting"), after deliberation, adopted unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolved to approve the repurchase of all sixty-six million five hundred seventeen thousand six hundred six (66,517,606) outstanding Class E Shares at the Cancellation Value per Share pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class E Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company and all interests held by the shareholder holding such Shares in the Company. The Meeting approved the Class Available Amount of three hundred twenty-one million three hundred forty thousand five hundred and sixty-one Euro and ninety-two Euro cents (EUR 321,340,561.92).

The Meeting resolved to approve the Class Cancellation Amount set at three hundred twenty-one million three hundred forty thousand five hundred and sixty-one Euro and ninety-two Euro cents (EUR 321,340,561.92) (subject as set forth below) and payment thereof to the sole Class E Shareholder in one or more instalments.

The Meeting noted that the Company may subject to certain conditions receive further funds in relation with the Project E-Connect Investment (the "Further Assets"). The Meeting acknowledged and agreed that the Class Cancellation Amount for Class E was to include and be adapted, if Further Proceeds were to be received or further liabilities in relation to the Project EConnect Investment arise, such amounts or liabilities as resulted therefrom as appropriate and that such amounts or liabilities were to be included in the Class Cancellation Amount for the Class E Shares. The Meeting therefore resolved to authorise, delegate power to and instruct the Board to adapt Class Cancellation Amount further to the above as appropriate and proceed to the payment of such (additional) amounts as a further instalment.

The Meeting noted the acceptance by the Class E shareholder of the repurchase of all Class E Shares at the Class Cancellation Amount. The Meeting further noted the express approval and waiver of any rights by the holders of any other classes of shares.

Thereupon the Meeting resolved to cancel all sixty-six million five hundred seventeen thousand six hundred six (66,517,606) Class E Shares repurchased and to reduce the issued share capital of the Company by an amount of sixty-six million five hundred seventeen thousand six hundred six euro (EUR 66,517,606) to two million eight hundred sixty-one thousand five hundred thirty-three Euro (EUR 2,861,533).

The Meeting resolved to amend articles 5.1 and 5.2 of the Articles so as to provide for the new issued share capital amount of the Company as set forth below and to further amend the Articles in order to delete all references to, and definitions of, "Class E", "DH E" and to "Project E-Connect Investment".

" Art. 5. Share Capital.

- 5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of two million eight hundred sixty-one thousand five hundred thirty-three Euro (EUR 2,861,533) divided into
 - one hundred and eighty thousand (180,000) Class S-I Shares,
 - one hundred and fifty thousand (150,000) Class S-II Shares,
 - one million nine hundred twelve thousand seven hundred nineteen (1,912,719) Class OT-OT Shares;
 - six hundred six thousand three hundred fourteen (606,314) Class OT-T Shares, and
 - twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1)."



The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes (which may be Simple Classes or Joined Classes).

5.2 Each Class of Shares (or as the case may be Joined Classes if so specified) shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a «Specific Investment»). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (or Joined Classes) (including upon reclassification) (including for the avoidance of doubt any share premium) (the «Subscription Price»), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs («Issuance Costs»), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class S-I and Class S-II (being Joined Classes) relates to the Project Friction Investments,

Class OT-OT and Class OT-T (being Joined Classes) relate to the Project OT Investment, and

Category X is not related to a Specific Investment."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the reduction of the share capital are estimated at two thousand one hundred euros (EUR 2,100.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de mai,

par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de «DHC Luxembourg V S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 20 décembre 2006 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 423 du 21 mars 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2015, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Maître Clémence Personne, maître en droit, résidant à Luxembourg, a été nommé comme secrétaire et scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

- I) Il appert d'une liste de présence que la totalité des
- (a) cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de Classe S-I,
- (b) cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales de Classe S-II,
- (c) un million neuf cent douze mille sept cent dix-neuf (1.912.719) Parts Sociales de Classe OT-OT,
- (d) six cent six mille trois cent quatorze (606.314) Parts Sociales de Classe OT-T,
- (e) soixante-six millions cinq cent dix-sept mille six cent six (66.517.606) Parts Sociales de Classe E, et
- (f) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X

(soit un total de soixante-neuf millions trois cent soixante-dix-neuf mille cent trente-neuf (69.379.139) Parts Sociales émises dans la Société) et l'ensemble des associés étaient valablement représentés à la présente assemblée générale.

La liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés et par les membres du bureau, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte et seront soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II) Il en résulte que l'assemblée est dûment constituée et qu'elle peut valablement statuer sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour et ce, sans devoir justifier de l'accomplissement des formalités de convocation.
- III) Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants, l'ensemble de ces résolutions se confondant en une seule et même résolution:

Ordre du jour

- Approbation du rachat de la totalité des soixante-six millions cinq cent dix-sept mille six cent six (66.517.606) Parts Sociales de Classe E émises à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (soit le Montant d'Annulation de Classe divisé par le nombre de Parts Sociales de Classe E) conformément aux statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe E émises et donc, à la liquidation d'une classe entière de parts sociales de la Société et de tous les intérêts de l'associé détenant ces Parts Sociales dans la Société, approbation de et renonciation expresses à tout droit par les détenteurs de toute autre classe de parts sociales; reconnaissance et approbation de l'éventuelle nécessité d'adapter



le Montant d'Annulation de Classe pour la Classe E, si des Produits Supplémentaires devaient être reçus ou si des dettes supplémentaires relatives au Project E-Connect Investissement devaient naître, les sommes ou dettes qui en résulteraient tel qu'approprié, et que ces sommes ou dettes devaient être incluses dans le Montant d'Annulation de Classe pour les Parts Sociales de Classe E; autorisation et délégation de pouvoir à et instruction au Conseil d'adapter le Montant d'Annulation de Classe suite à ce qui précède comme il convient et de procéder au paiement de ces montants (supplémentaires) comme une autre tranche; acceptation du rachat de toutes les Parts Sociales de Classe E par l'associé de Classe E; annulation de soixante-six millions cinq cent dix-sept mille six cent six (66.517.606) Parts Sociales de Classe E émises ainsi rachetées et réduction subséquente du capital social émis de la Société étant actuellement de soixante-neuf millions trois cent soixante-dix-neuf mille cent trente-neuf euros (69.379.139 EUR) d'un montant de soixante-six millions cinq cent dix-sept mille six cent six euros (66.517.606 EUR); approbation du paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale à (l'ancien) détenteur de Parts Sociales de Classe E en numéraire et/ou en nature, en une ou plusieurs tranches tel que déterminé par le conseil;

- Modification en conséquence de l'article 5.1 des Statuts afin de prévoir le nouveau montant du capital social émis de la Société, et modification des Statuts afin de supprimer toutes les références à, et définitions de, «Classe E», «DH E» et à «Project E-Connect Investissement».

Après avoir approuvé tout ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de tous les associés de la Société (l'«Assemblée») a, après délibération, adopté à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée a décidé d'approuver le rachat de l'intégralité des soixante-six millions cinq cent dix-sept mille six cent six (66.517.606) Parts Sociales de Classe E émises à la Valeur d'Annulation par Part Sociale conformément aux statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe E émises et donc, à la liquidation d'une classe entière de parts sociales de la Société et de tous les intérêts de l'associé détenant ces Parts Sociales dans la Société. L'Assemblée a approuvé le Montant Disponible de Classe de trois cent vingt-et-un millions trois cent quarante mille cinq cent soixante-et-un euros et quatre-vingt-douze centimes d'euro (321.340.561,92 EUR).

L'Assemblée a décidé d'approuver le Montant d'Annulation de Classe fixé à trois cent vingt-et-un millions trois cent quarante mille cinq cent soixante-et-un euros et quatre-vingt-douze centimes d'euro (321.340.561,92 EUR) (sous réserve de ce qui suit) et le paiement de celui-ci en une ou plusieurs tranches à l'unique Associé de Classe E.

L'Assemblée a constaté que la Société pourrait, sous certaines conditions, recevoir d'autres fonds dans le cadre du Project E-Connect Investissement (les «Avoirs Supplémentaires»). L'Assemblée a reconnu et a accepté que le Montant d'Annulation de Classe pour la Classe E inclue et soit adapté, si des Produits Supplémentaires devaient être reçus ou des dettes supplémentaires relatives au Project E-Connect Investissement devaient naître, les sommes ou dettes qui en résulteraient tel qu'approprié, et que ces sommes ou dettes devaient être incluses dans le Montant d'Annulation de Classe pour les Parts Sociales de Classe E. Dès lors, l'Assemblée a décidé d'autoriser, de déléguer le pouvoir et de donner instruction au Conseil d'adapter, comme approprié, le Montant d'Annulation de Classe, conformément à ce qui précède, et de procéder au paiement de ces montants (supplémentaires) comme une tranche supplémentaire.

L'Assemblée a constaté l'acceptation par l'associé de Classe E du rachat de toutes les Parts Sociales de Classe E au Montant d'Annulation de Classe. L'Assemblée a en outre constaté l'approbation de et la renonciation expresses à tout droit par les détenteurs de toute autre classe de parts sociales.

À la suite de quoi, l'Assemblée a décidé d'annuler l'intégralité des soixante-six millions cinq cent dix-sept mille six cent six (66.517.606) Parts Sociales de Classe E rachetées et de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de soixante-six millions cinq cent dix-sept mille six cent six euros (66.517.606 EUR) pour le porter à deux millions huit cent soixante et un mille cinq cent trente-trois euros (2.861.533 EUR).

L'Assemblée a décidé de modifier les articles 5.1 et 5.2 des Statuts afin de prévoir le nouveau montant du capital social émis de la Société tel qu'indiqué ci-après, et de modifier également les Statuts afin de supprimer toutes les références à, et définitions de, «Classe E», «DH E» et à «Project E-Connect Investissement».

« Art. 5. Capital social.

- 5.1. La Société a un capital social émis et entièrement souscrit de deux millions huit cent soixante et un mille cinq cent trente-trois euros (2.861.533 EUR) divisé en
 - cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de Classe S-I;
 - cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales de Classe S-II;
 - un million neuf cent douze mille sept cent dix-neuf (1.912.719) Parts Sociales de Classe OT-OT;
 - six cent six mille trois cent quatorze (606.314) Parts Sociales de Classe OT-T; et
 - douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1 €).

Le capital social peut être augmenté par l'émission des nouvelles parts sociales suivant une résolution d'une assemblée des associés.

Les nouvelles parts sociales peuvent être émises sous la forme des classes des parts sociales (qui peuvent être des Classes Simples ou Classes Jointes).

5.2. Chaque Classe de Parts Sociales (ou le cas échéant des Classes Jointes si ainsi spécifié) sera émise en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société d'un investissement spécifique directement ou indirectement (chacun un «In-



vestissement Spécifique»). Le prix de souscription payé à la Société à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (ou bien Classes Jointes) (y compris suivant une requalification) (y compris pour éviter tout doute toute prime d'émission) (le «Prix de Souscription»), net de tout coût payable par la Société en relation avec une telle émission y compris, mais ne se limitant pas au, droit d'apport, les frais de notaire et tout coût de publication («Coût d'Emission»), seront investis directement ou indirectement dans un et même Investissement Spécifique.

La Classe S-I et la Classe S-II (étant des Classes Jointes) se rapportent au Project Friction Investissement, La Classe OT-OT et la Classe OT-T (étant des Classes Jointes) se rapportent au Project OT Investissement, et La Catégorie X ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de la réduction du capital social sont estimés à deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les personnes comparantes et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. HOSS, C. PERSONNE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 02 juin 2015. Relation: DAC/2015/9203. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 juin 2015.

Référence de publication: 2015083883/226.

(150096704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Extension S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 3, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.957.

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois de juin.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Extension S.A.", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-9990 Weiswampach, 3, Duarrefstrooss, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 91.957, constituée suivant un acte reçu par Maître Christine DOERNER, alors notaire de résidence à Clervaux, le 14 janvier 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 39 du 12 février 1985, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux, le 22 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 285 du 23 avril 1999 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Madame Anne-Françoise LONGUEVILLE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Angélique BLAISE, employée, demeurant professionnellement à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Françoise LONGUEVILLE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les dix mille (10.000) actions représentant l'intégralité du capital social est représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Changement de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:



«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
 - prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
 - avoir un établissement commercial ouvert au public;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts;
 - faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»;

- 2 Changement du pouvoir de signature et modification subséquente du septième alinéa de l'article 6 des statuts de la Société;
- 3 Changement de la langue des statuts de la Société en remplaçant la langue allemande par la langue française et refonte complète des statuts de la Société, avec modification de la clause relative à l'objet social;
 - 4 Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
 - prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
 - avoir un établissement commercial ouvert au public;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts;
 - faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de changer le pouvoir de signature et de modifier en conséquence le septième paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 6. (7 ème alinéa). Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de changer la langue des statuts de la Société de l'allemand en français et de procéder en conséquence à une refonte complète des statuts avec changement de l'objet social pour leur donner dorénavant la teneur suivante:



- « **Art. 1** er . **Forme.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).
 - Art. 2. Dénomination. La Société prend comme dénomination «Extension S.A.».
 - Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Weiswampach.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 5. Objet.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
 - prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
 - avoir un établissement commercial ouvert au public;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts;
 - faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

- Art. 8. Actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.
- Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 9. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.



Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Acompte sur dividende. Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procèsverbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.



- **Art. 15. Rémunération et débours.** Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.
- **Art. 16. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

- **Art. 17. Responsabilité des administrateur(s).** Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.
- **Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

- Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.
- Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.
- **Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

- **Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 23. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.



Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

- **Art. 25. Affectations des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.
- **Art. 26. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Wemperhardt, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A.-F. LONGUEVILLE, A. BLAISE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 02 juin 2015. Relation: DAC/2015/9213. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 juin 2015.

Référence de publication: 2015083913/287.

(150096880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

MindGeek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 42.492,15.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.337.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of the month of June.

Before Us, Maître Jacques Kesseler, notary residing at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- 1. Acaju S.A, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 56.820 ("Acaju");
- 2. Coginvest S.A, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 37.294 ("Coginvest");
- 3. Share Investments S.A, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg



and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 124.313 ("Share");

4. MindGeek Holding Inc, a company organized under the laws of Canada, registered with the Registraire des Entreprises du Québec under the number 1169455970 and having its registered office at 600-7777 boulevard Décarie, Montréal (Québec) H4P2H2, Canada ("MindGeek Holding");

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy established under private seal.

- I. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.
- II. The appearing parties declare being the shareholders (the "Shareholders") of MindGeek S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.337, incorporated by a deed of the Notary Francis Kesseler of 8 October 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3207, page 153904 on 17 December 2013 (the "Company").
- III. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the first time by a deed of the Notary Francis Kesseler of 18 October 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 20, page 925 on 3 January 2014.
- IV. The articles of association of the Company have been amended for the second time by a deed of the undersigned Notary Francis Kesseler of 18 October 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 87, page 4138 on 10 January 2014.
- V. The Articles have been amended a third time by a deed of the Notary Francis Kesseler of 13 October 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3754, page 180159 on 6 December 2014.
- VI. The appearing parties, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of Article 11 of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the "Articles") by deleting the third paragraph thereof and replacing it in its entirety with the following:

"However, if the shareholders have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two Class A Managers, provided that, if there is only one Class A Manager, the Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager."

- 2. Amendment of Article 12 of the Articles by deleting the ninth paragraph thereof and replacing it in its entirety with the following:
- "Subject to any limitations or provisions to the contrary on the Shareholders Agreement, decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting. However, if the shareholders have qualified the Managers as Class A Manager(s) or Class B Manager(s), in accordance with Article 9, the decisions will be taken in the following manner:
- (i) by a majority of the votes of the Managers present or represented at the meeting, provided that at least 2 (two) Class A Managers vote in favor,
- (ii) if a proposed resolution has been rejected at the first vote because the above majority has not been reached, any Manager may request that the meeting of the Board of Managers be reconvened in order to allow the Managers to vote on the proposed resolution again on a date falling not earlier than the 2 nd (second) Business Day, and not later than on the fifth (5 th) Business Day, after (and excluding) the first vote, unless all Managers present and represented at the meeting waive such requirement and agree to take the second vote immediately. During the second vote, the decision will be taken by majority of the votes of the Managers present or represented at the meeting, provided that at least 1 (one) Class A Manager votes in favor,
- (iii) if the Board of Managers is composed of 1 (one) Class A Manager and 1 (one) Class B Manager only, the decisions will be taken unanimously"; and
 - 3. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVE to amend Article 11 of the Articles by deleting the third paragraph thereof and replacing it in its entirety with the following:

"However, if the shareholders have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two Class A Managers, provided that, if there is only one



Class A Manager, the Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager."

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to by deleting the ninth paragraph thereof and replacing it in its entirety with the following:

"Subject to any limitations or provisions to the contrary on the Shareholders Agreement, decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting. However, if the shareholders have qualified the Managers as Class A Manager(s) or Class B Manager(s), in accordance with Article 9, the decisions will be taken in the following manner:

- (i) by a majority of the votes of the Managers present or represented at the meeting, provided that at least 2 (two) Class A Managers vote in favor,
- (ii) if a proposed resolution has been rejected at the first vote because the above majority has not been reached, any Manager may request that the meeting of the Board of Managers be reconvened in order to allow the Managers to vote on the proposed resolution again on a date falling not earlier than the 2 nd (second) Business Day, and not later than on the fifth (5 th) Business Day, after (and excluding) the first vote, unless all Managers present and represented at the meeting waive such requirement and agree to take the second vote immediately. During the second vote, the decision will be taken by majority of the votes of the Managers present or represented at the meeting, provided that at least 1 (one) Class A Manager votes in favor,
- (iii) if the Board of Managers is composed of 1 (one) Class A Manager and 1 (one) Class B Manager only, the decisions will be taken unanimously."

Declaration

Whereof, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois juin.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kesseler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1. Acaju S.A, une société anonyme constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) sous le numéro B 56.820 ("Acaju");
- 2. Coginvest S.A, une société anonyme constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3A, du boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et sociétés (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) sous le numéro B 37.294 ("Coginvest");
- 3. Share Investments S.A, une société anonyme constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3A, du boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et sociétés (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) sous le numéro B 124.313 ("Share");
- 4. MindGeek Holding Inc, une société constituée selon les lois du Canada, enregistrée auprès du Registraire des Entreprises du Québec, sous le numéro 1169455970 et ayant son siège social au 600-7777 H4P2H2, boulevard Décarie, Montréal, Canada (MindGeek Holding);

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

- I. Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.
- II. Les comparants déclarent être les associés (les «Associés») de MindGeek S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.337, constituée par acte du notaire Francis Kesseler en date du 8 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3207, page 153904 du 17 décembre 2013 (la «Société»).
- III. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la première fois par un acte du notaire Francis Kesseler en date du 18 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 20, page 925 du 3 janvier 2014.



- IV. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la deuxième fois par un acte du notaire Francis Kesseler en date du 18 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 87, page 4138 du 10 janvier 2014.
- VII. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la troisième fois par un acte du notaire Francis Kesseler en date du 13 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3754, page 180159 le 6 Décembre 2014.
- V. Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissent d'être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modifier le troisième paragraphe de l'Article 11 des Statuts en le remplaçant dans son entièreté par ce qui suit:

"Toutefois, si les associés ont désigné les Gérants en tant que Gérants de Classe A ou Gérants de Classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux Gérants de Classe A, et pour autant qu'un seul Gérant de Classe A ait été désigné, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B."

2. Modifier le neuvième paragraphe de l'Article 12 des Statuts en le remplaçant dans son entièreté par ce qui suit:

"Sous réserve de toute limitation ou provision stipulant le contraire dans le Pacte d'Associés, les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion. Toutefois, si les associés ont désigné les Gérants en tant que Gérant(s) de Classe A ou Gérant(s) de Classe B, conformément à l'Article 9, les décisions seront prises de la manière suivante:

- (i) à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à la réunion, à condition qu'au moins deux (2) Gérants de Classe A votent favorablement,
- (ii) si une proposition de résolution a été rejetée lors d'un premier vote pour ne pas avoir atteint la majorité susvisée, tout Gérant peut requérir qu'une réunion du Conseil de Gérance soit re-convoquée afin de permettre aux Gérants de voter à nouveau sur cette proposition de résolution, au plus tôt le deuxième (2 ème) Jour Ouvrable, et au plus tard le cinquième (5 ème) Jour Ouvrable, après (et à l'exclusion) du premier vote, à moins que tous les Gérants présents ou représentés lors de la réunion renoncent à cette condition et acceptent de procéder au vote immédiatement. Au cours de ce second vote, les décisions seront prises par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion, à condition qu'au moins un (1) Gérant de Classe A vote favorablement,
- (iii) si le Conseil de Gérance est composé d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B uniquement, les décisions seront prises à l'unanimité."; et
 - 3. Divers.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT de modifier le troisième paragraphe de l'Article 11 des Statuts en le remplaçant dans son entièreté par ce qui suit:

"Toutefois, si les associés ont désigné les Gérants en tant que Gérants de Classe A ou Gérants de Classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux Gérants de Classe A, et pour autant qu'un seul Gérant de Classe A ait été désigné, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.";

Deuxième résolution

1. Les Associés DECIDENT de modifier le neuvième paragraphe de l'Article 12 des Statuts en le remplaçant dans son entièreté par ce qui suit:

"Sous réserve de toute limitation ou provision stipulant le contraire dans le Pacte d'Associés, les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion. Toutefois, si les associés ont désigné les Gérants en tant que Gérant(s) de Classe A ou Gérant(s) de Classe B, conformément à l'Article 9, les décisions seront prises de la manière suivante:

- (i) à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à la réunion, à condition qu'au moins deux (2) Gérants de Classe A votent favorablement,
- (ii) si une proposition de résolution a été rejetée lors d'un premier vote pour ne pas avoir atteint la majorité susvisée, tout Gérant peut requérir qu'une réunion du Conseil de Gérance soit re-convoquée afin de permettre aux Gérants de voter à nouveau sur cette proposition de résolution, au plus tôt le deuxième (2 ème) Jour Ouvrable, et au plus tard le cinquième (5 ème) Jour Ouvrable, après (et à l'exclusion) du premier vote, à moins que tous les Gérants présents ou représentés lors de la réunion renoncent à cette condition et acceptent de procéder au vote immédiatement. Au cours de ce second vote, les décisions seront prises par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion, à condition qu'au moins un (1) Gérant de Classe A vote favorablement,



(iii) si le Conseil de Gérance est composé d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B uniquement, les décisions seront prises à l'unanimité.";

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juin 2015. Relation: EAC/2015/12761. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015087363/200.

(150100014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Um Brill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 39.837.

Extrait de l'assemblée générale du 17 mars 2015

Renouvellement du conseil d'administration actuel et du commissaire en comptes pour une durée de 6 années

Administrateur et Président du conseil

SCHMITZ Jacques Hubert 484, route de Longwy L-1940 Luxembourg

Administrateurs

SCHRAM Marie-Louise 484, route de Longwy L-1940 Luxembourg SCHMITZ Jacques René 10B, rue Bellevue L-1227 Luxembourg

Commissaire aux comptes

SCHMITZ Tom 65, rue de Strassen L-8094 Bertrange

Début du mandat: 17/03/2015

Fin du mandat: 2021 (assemblée générale) Référence de publication: 2015089257/18.

(150101685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

European Value Partners GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 197.343.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of May:

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Pramerica Real Estate International AG, a corporation limited by shares organized under the laws of Germany, with registered office at Wittelsbacherplatz 1, 80333 Munich (Germany), registered under company register number HRB 182068.

here represented by Me Alexandre CHAUVAC, avocat, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 22 May 2015.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the proxyholder of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to incorporate by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and has requested the undersigned notary to draw up its articles of association as follows:



Title I. - Form - Name - Registered Office - Object - Duration

- **Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").
 - Art. 2. Name. The name of the Company is "European Value Partners GP S.à r.l.".

Art. 3. Registered office.

- 3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 3.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).
- 3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary transfer shall be notified to any interested parties by the Sole Manager, or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further be the general partner (associé commandité) of Luxembourg-based limited partnerships (société en commandite simple or société en commandite spéciale) (the "Partnerships").

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, including the Partnerships or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to any limited partner of the Partnerships.

- 4.3. The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Connected Companies.
- 4.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.
 - 4.5. The Company may in particular enter into the following transactions:
- 4.5.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;
- 4.5.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and
- 4.5.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 4.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.
 - **Art. 5. Duration.** The Company is established for an unlimited period.



Title II. - Capital - Transfer of shares

Art. 6. Capital.

- 6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder". The corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.
 - 6.3. All Shares will have equal rights.

Art. 7. Transfer of shares.

- 7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.
- 7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares intervivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.
- 7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.
- 7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

Title III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or several managers appointed by the general meeting of Shareholders in accordance with the rules set forth in Article 14.1 of this Articles. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers" each member individually, a "Manager"). The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Powers.

- 9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.
- 9.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.
- 9.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.
- 9.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 10. Delegations.

- 10.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.
- 10.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meeting of the board of managers.

- 11.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- 11.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.
- 11.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.



- 11.4. Written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.
- 11.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from the Grand Duchy of Luxembourg.
- 11.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers may be signed (i) by all Managers present or represented at the meeting, or (ii) by any two (2) Managers present or represented at the meeting, or (iii) by the chairman and the secretary if appointed at the meeting of the Board of Managers or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Managers at such meeting of the Board of Managers.
- 11.7. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.
 - 11.8. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.
- 11.9. Any Manager(s) shall not be held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.
- **Art. 12. Interim dividends.** The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Title IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of general meetings.

- 13.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.
- 13.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.
- 13.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.
 - 13.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by a Manager.
- 13.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.
- 13.6 Meetings of Shareholders may be held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing Shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting.
- 13.7. General meetings of Shareholders shall be held in Grand Duchy of Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 14. Majorities.

- 14.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.
- 14.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.
- 14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. Financial year.

15.1. The financial year of the Company starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of each year.



15.2. Each year on the 31 st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 16. Profits - Reserves.

- 16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.
- 16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

- 17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.
- 17.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.
- 17.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- 17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

Title VII. - Applicable Law

Art. 18. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law and any other applicable laws and regulations.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31 st of December 2015.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the sole shareholder Pramerica Real Estate International AG and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - 2. Has been elected as Sole Manager of the Company for an undetermined term:

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.370.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the undersigned notary by name, last name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six mai.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU

Pramerica Real Estate International AG, une société en commandite par actions organisée et existante selon les lois d'Allemagne ayant son siège social au Wittelsbacherplatz 1, 80333 Munich (Allemagne), et immatriculée au registre des sociétés sous le numéro HRB 182068,

ici représentée par Maître Alexandre CHAUVAC, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 22 mai 2015.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a demandé au notaire soussigné d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I er . Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

- **Art. 1 er . Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").
 - Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "European Value Partners GP S.à r.l.".

Art. 3. Siège social.

- 3.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
- 3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).
- 3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut en outre être l'actionnaire illimité de sociétés en commandite établies au Luxembourg (sociétés en commandite simple ou sociétés en commandite spéciale) (les «Sociétés en Commandites»).

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, y compris les Sociétés en Commandites ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également fournir à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement à tout associé commanditaire des Sociétés en Commandites.

- 4.3 La Société peut subordonner ses créances en faveur de tierces parties pour les obligations de toutes Sociétés Apparentées.
- 4.4. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.



- 4.5. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:
- 4.5.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;
- 4.5.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et
- 4.5.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 4.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.
 - Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital - Transfert de parts

Art. 6. Capital social.

- 6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les «Associés» et individuellement comme «l'Associé». Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés délibérant de la manière requise pour modifier les Statuts.
- 6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.
 - 6.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 7. Cession de parts.

- 7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.
- 7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement cessibles à un autre Associé. Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale d'Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.
- 7.3. Toute cession de Parts Sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.
- 7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des fonds distribuables suffisants à cet effet.

Titre III. Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés conformément aux règles prévues à l'article 14.1 des Statuts. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance", chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

Art. 9. Pouvoirs.

- 9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.
- 9.2. Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.
- 9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.
- 9.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.



Art. 10. Délégations.

- 10.1. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.
- 10.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 11. Réunion du conseil de gérance.

- 11.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant de la Société aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.
- 11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.
- 11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire. Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.
- 11.4. Des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.
- 11.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise au Grand-Duché de Luxembourg si l'appel est initié à partir du Grand-Duché de Luxembourg.
- 11.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance peuvent être signés (i) par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (iii) par le président et le secrétaire si nommés à la réunion du Conseil de Gérance ou (iv) par toute personne dont les pouvoirs ont été délégués par le Conseil de Gérance à cette réunion du Conseil de Gérance.
- 11.7. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.
 - 11.8. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.
- 11.9. Aucun Gérant ne sera tenu personnellement responsable des dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables des tâches accomplies en vertu de leur mandat.
- Art. 12. Dividendes intérimaires. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

- 13.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.
- 13.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.
- 13.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.
- 13.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.
- 13.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut valablement être tenue sans avis préalable.
- 13.6. Les assemblées des Associés peuvent être tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les Associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens étant équivalant à une présence en personne à une telle assemblée.



13.7. Les assemblées générales des Associés se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg. Tout Associé peu par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Art. 14. Majorités.

- 14.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.
- 14.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi
- 14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. Exercice social - Profits - Réserves

Art. 15. Exercice social.

- 15.1. L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- 15.2. Chaque année, au trente et un décembre, le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Art. 16. Profits - Réserves.

- 16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.
- 16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

- 17.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.
- 17.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.
- 17.3. En cas de dissolution de la Société, la dissolution et la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.
- 17.4. Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

Titre VII. Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi et toute autre loi ou réglementation applicable.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Pramerica Real Estate International AG et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement mille euros (EUR 1.000,-).



Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est situé au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- 2. La personne suivante a été nommée en tant que Gérant Unique de la Société pour une période indéterminée:

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.370.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: A. CHAUVAC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 29 mai 2015. 2LAC/2015/11856. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015083911/478.

(150096496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Vip Guarantee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 197.287.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh of May.

Before Us Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his absent colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

- 1. The company ITAMA S.A., a limited company by shares, with registered office at 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.410, and
- 2. The company ADAMAS LUXEMBOURG S.à R.L., a private limited liability company, with registered office at 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173.263

Both here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name VIP GUARANTEE S.à r.l. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.



2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

- 3.1 The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4 The company can also establish, emphasize, sell, establish license agreements, exchange or to be interested in any other way in any patents, marks and all other right intellectuals and immaterial as well as in all other rights being connected with it or being able to complete them.
- 3.5 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12.500,-), represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1,-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
 - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.



III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).
- 7.2 The members of the Board of Managers can or not being distributed in two categories, appointed respectively "Managers of category A" and "Managers of category B".
 - 7.3. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or email, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.
- 9.5. The Board of Managers can deliberate and act validly only if the majority of the managers are present or represented and, If managers of category A and managers of category B were appointed, that is at least a manager of category A and a manager of category B are present or represented. The decisions of the Board of Managers are validly taken by a majority of the votes presents or represented and, if managers of category A and managers of category B were appointed, these resolutions were approved by at least a manager of category A and a manager of category B. The minutes of the meetings of the Board of Managers will be signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

- 10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the single signature of any manager of the Company.
- 10.2 In the case two categories of managers are created (managers of category A and managers of category B), the company will be bound by the joint signature of a manager a category A and a manager of category B.
- 10.3 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.



- 11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegatees of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.
- 11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.
- 12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
 - 12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.
- 12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

- 13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.
- 13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.
- 13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.
- 13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.
- 13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- 13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.
 - 13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
 - 14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.



- 14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the **third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.
- 14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/External auditor.

- 15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).
- 15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).
 - 15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be re-eligible.
- 15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

- 16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.
- 16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
 - 16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
 - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
 - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31 st, 2015.

Subscription - Payment

The company ITAMA S.A. prenamed and represented as stated above declares to subscribe for six thousand three hundred seventy five shares (6.375) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1,-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to six thousand three hundred seventy five euros (EUR 6.375,-);

The company ADAMAS LUXEMBOURG S.à R.L. prenamed and represented as stated above declares to subscribe for six thousand one hundred twenty five shares (6.125) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1,-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to six thousand one hundred twenty five euros (EUR 6.125,-);



The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12.500,-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 2,700.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

Category A

- Mr Cyril DUPRET, Director, born on October $16^{\rm th}$, 1973 in Saint-Etienne, France, residing at 46 Chemin de la Corniche, F-36200 Vienne (France).

Category B

- Mr Stéphane ALLART, Chartered Accountant, born on February 19th, 1981 at Uccle (Belgium), residing professionally at 45, avenue de la Liberté, L -1931 Luxembourg,
- Mr Pierre MESTDAGH, Private Employee, born on November 21 st, 1961 at Etterbeek (Belgium), residing professionally at 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
 - 2. The registered office of the Company is set at L-1931 Luxembourg, 45, Avenue de la Liberté.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précédé:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai.

Par devant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

ONT COMPARU:

- 1. La société ITAMA S.A., une société anonyme, avec siège social au 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° B 144.410, et
- 2. La société ADAMAS LUXEMBOURG S.à R.L., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° B 173.263

représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Les dites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination VIP GUARANTEE S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société



estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4 La Société pourra également constituer, acquérir, mettre en valeur, vendre, établir des contrats de licence, échanger ou s'intéresser de toute autre manière à tous brevets, marques et tous autres droits intellectuels et immatériels ainsi qu'à tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.
- 3.5. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

- 4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.
 - 6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.



III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).
- 7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».
- 7.3 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.
- 9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue.

Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

- 10.1 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.
- 10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

- 11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.
- 11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des



présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.
- 12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.
- 12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

- 13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.
- 13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.
- 13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.
- 13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associée et se considèrent euxmêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.
- 13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- 13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.
 - 13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

- 14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.
- 14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.
 - 14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.



- 14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le **troisième lundi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.
- 14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.

- 15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.
- 15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.
- 15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 (six) ans et sera (seront) rééligibles.
- 15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

- 16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.
- 16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
 - 16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
 - (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
 - (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.
- 17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

La société ITAMA S.A. prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six mille trois cent soixante-quinze (6.375) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 6.375,-);

La société ADAMAS LUXEMBOURG S.à R.L. prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six mille cent vingt cinq (6.125) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille cent vingt-cinq euros (EUR 6.125,);

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société, pour une durée indéterminée:

Catégorie A

Monsieur Cyril DUPRET, Directeur de Sociétés, né le 16 octobre 1973 à Saint-Etienne, France, résident au 46 Chemin de la Corniche, F - 36200 Vienne

Catégorie B

- Monsieur Stéphane ALLART, Expert-Comptable, né le 19 février, 1981 à Uccle (Belgique), résident professionnellement au 45, avenue de la Liberté, L -1931 Luxembourg, et

Monsieur Pierre MESTDAGH, Employé Privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek (Belgique), résident profession-nellement au 45, avenue de la Liberté, L -1931 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1931 Luxembourg, 45, Avenue de la Liberté.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 mai 2015. Relation GAC/2015/4511. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015083693/554.

(150095546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Antin Infrastructure Partners Luxembourg VI, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.701.328,69.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.676.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Antin Infrastructure Partners Luxembourg V, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of EUR3,012,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194.622 (the Sole Shareholder);

here represented by Mr Olivier Thill, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 26 th May 2015.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it act, has requested the undersigned notary to act that it represent the entire share capital of "Antin Infrastructure Partners Luxembourg VI", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194.676, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 20 January 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°849 dated 27 March 2015 (the Company). The articles of incorporation have not been amended since.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:



Agenda

- 1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR12,500 (twelve thousand five hundred euros) by an amount of EUR5,688,828.69 (five million six hundred eighty-eight thousand eight hundred twenty-eight euros and sixty-nine eurocents) to an amount of EUR5,701,328.69 (five million seven hundred one thousand three hundred twenty-eight euros and sixty-nine eurocents) by the issuance of 568,882,869 (five hundred sixty-eight million eight hundred eighty-two thousand eight hundred sixty-nine) new shares of the Company, having a par value of EUR0.01 (one eurocent) each;
 - 2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles); and
- 3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company with full power of substitution, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR5,688,828.69 (five million six hundred eighty-eight thousand eight hundred twenty-eight euros and sixty-nine eurocents) in order to raise it from its previous amount of EUR12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) ordinary shares, having a par value of EUR0.01 (one eurocent) each, to an amount of EUR5,701,328.69 (five million seven hundred one thousand three hundred twenty-eight euros and sixty-nine eurocents), represented by 570,132,869 (five hundred seventy million one hundred thirty-two thousand eight hundred sixty-nine) ordinary shares, having a par value of EUR0.01 (one eurocent) each, by way of the issuance of 568,882,869 (five hundred sixty-eight million eight hundred eighty-two thousand eight hundred sixty-nine) new shares, each share having a par value of EUR0.01 (one eurocent) (the New Shares).

All the 568,882,869 (five hundred sixty-eight million eight hundred eighty-two thousand eight hundred sixty-nine) New Shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder.

All the 568,882,869 (five hundred sixty-eight million eight hundred eighty-two thousand eight hundred sixty-nine) New Shares have been fully paid-up by contributions in cash by the Sole Shareholder, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly bears witness to it, so that the sum of EUR5,688,828.69 (five million six hundred eighty-eight thousand eight hundred twenty-eight euros and sixty-nine eurocents) is at the free disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder of the Company resolves to amend article 5 of the Articles, which shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR5,701,328.69 (five million seven hundred one thousand three hundred twenty-eight euros and sixty-nine eurocents), represented by 570,132,869 (five hundred seventy million one hundred thirty-two thousand eight hundred sixty-nine) ordinary shares, having a par value of EUR0.01 (one eurocent) each"

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately four thousand one hundred Euro (EUR 4,100.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



A COMPARU:

Antin Infrastructure Partners Luxembourg V, une société à responsabilité organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 44, av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de EUR3.012.500 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.622 (l'Associé Unique),

ici représenté par Olivier Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 mai 2015;

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, aux termes de la capacité en laquelle il agit, a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "Antin Infrastructure Partners Luxembourg VI", enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.676, organisée sous le droit luxembourgeois, constituée selon acte du notaire soussigné du 20 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°849 du 27 mars 2015 (la Société). Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour:

Agenda

- 1. Décision d'augmenter le capital de la Société ayant un montant actuel de EUR12.500 (douze mille cinq cents euros), d'un montant de EUR5.688.828,69 (cinq millions six cent quatre-vingt-huit mille huit cent vingt-huit euros et soixante-neuf centimes d'euro) afin de le porter à un montant de EUR5.701.328,69 (cinq millions sept cent un mille trois cent vingt-huit euros et soixante-neuf centimes d'euro) par l'émission de 568.882.869 (cinq cent soixante-huit millions huit cent quatre-vingt-deux mille huit cent soixante-neuf) nouvelles parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'euro) chacune;
 - 2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts); et
- 3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR5.688.828,69 (cinq millions six cent quatre-vingt-huit mille huit cent vingt-huit euros et soixante-neuf centimes d'euro) afin de le porter de son montant actuel de EUR12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'euro) chacune, à un montant de EUR5.701.328,69 (cinq millions sept cent un mille trois cent vingt-huit euros et soixante-neuf centimes d'euro), représenté par 570.132.869 (cinq cent soixante-dix millions cent trente-deux mille huit cent soixante-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'euro) chacune, par l'émission de 568.882.869 (cinq cent soixante-huit millions huit cent quatre-vingt-deux mille huit cent soixante-neuf) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales), chacune ayant une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'euro).

Toutes les 568.882.869 (cinq cent soixante-huit millions huit cent quatre-vingt-deux mille huit cent soixante-neuf) Nouvelles Parts Sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique.

Toutes les 568.882.869 (cinq cent soixante-huit millions huit cent quatre-vingt-deux mille huit cent soixante-neuf) Nouvelles Parts Sociales à émettre ayant été intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément, la somme de EUR 5.688.828,69 (cinq millions six cent quatre-vingt-huit mille huit cent vingt-huit euros et soixante-neuf centimes) est à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR5.701.328,69 (cinq millions sept cent un mille trois cent vingt-huit euros et soixante-neuf centimes d'euro), représenté par 570.132.869 (cinq cent soixante-dix millions cent trente-deux mille huit cent soixante-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'euro) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société avec pouvoir de substitution, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Les dépens coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement quatre mille cents Euros (EUR 4.100.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: O. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 5 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/12456. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015086875/152.

(150099475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Haloa SSD Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3450 Dudelange, 35, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 197.501.

L'an deux mille quinze,

Le vingt-deux mai,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

La Société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français HALOA SSD, ayant son siège à F-54000 Nancy, 33, boulevard Albert 1 er, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Nancy sous le numéro 797 541 489, constituée en date du 20 septembre 2013,

ici représentée par Monsieur Fabien MELON, né le 25 octobre 1974 à Clamart (France), demeurant à F-54000 Nancy, 33, boulevard Albert 1 er; agissant en sa qualité de président de la société de droit français HALOA SSD, prénommée.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris la décision d'ouvrir une succursale au Grand-Duché de Luxembourg de la société de droit français HALOA SSD, prénommée, et d'en demander l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg et a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- 1. La succursale est constituée pour une durée illimitée et prend la dénomination de «HALOA SSD Luxembourg».
- 2. Le siège social de la succursale est établie à «L-3450 Dudelange, 35, rue du Commerce.»

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Président, ratifiée par l'actionnaire unique. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du Président.

3. La Succursale a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques se rapportant à l'activité d'une Société de Services et d'Ingénierie Informatiques (S.S.I.I.) experte dans le domaine des nouvelles techniques et de l'informatique; le conseil en organisation, en processus métier, en conduite de changement; le conseil technique et le conseil Intégré (P.G.I. ou E.R.P.).

La création, la commercialisation, la distribution de solutions de communication entre divers systèmes informatiques, la vente de matériels informatiques ou périphériques, de licences et de progiciels.

L'assistance technique et le formation sur tout système informatique.

La succursale a également pour objet toute activité d'infogérance, à savoir maintenance et évolution applicative (T.M.A.), la gestion externalisée des tests et de la qualité logicielle (T.R.A.), l'externalisation des processus métiers (B.P.O.).

La gestion des infrastructures, i.e. le support aux utilisateurs, la maintenance, l'hébergement, la gestion des systèmes et réseaux, la gestion de la sécurité des systèmes et des données.

Elle a en outre pour objet, la création, le développement, la gestion, la cession, la concession de tout support de Propriété Intellectuelle (Marques, Brevets, Modèles, D.N.S., Systèmes informatiques, Logiciels).

Elle pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.



- 4. Le représentant permanent de la succursale au Grand-Duché de Luxembourg est:
- Monsieur Fabien MELON, né le 25 octobre 1974 à Clamart (France), demeurant à F-54000 Nancy, 33, boulevard Albert 1 ^{er} .

La succursale est valablement engagée par la signature de son représentant unique, ou en cas de pluralité de représentants, par la signature individuelle de l'un des représentants.

Le représentant unique ou les représentants, le cas échéant, peut/vent déléguer son/leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

Informations relatives à la Société de droit étranger:

La Société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français HALOA SSD, ayant son siège social à F-54000 Nancy, 33, boulevard Albert 1 er, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Nancy sous le numéro 797 541 489.

Son capital social souscrit est fixé à mille euros $(1.000.-\mathbb{C})$, divisé en cent (100) actions de dix euros $(10.-\mathbb{C})$ chacune, de même catégorie.

La société est engagée vis-à-vis des tiers par son Président, Monsieur Fabien MELON, né le 25 octobre 1974 à Clamart (France), demeurant à F-54000 Nancy, 33, boulevard Albert 1 er.

Avertissement

Avant la clôture du présent acte, le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention de la Société sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MELON, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 juin 2015. Relation: EAC/2015/12408. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 08 juin 2015. C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015087229/66.

(150099939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Paloma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 154.184.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015086611/10.

(150098165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

President A, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.834.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015086629/14.

(150098873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck